

Département de l'ORNE
Canton de RADON
COMMUNE D'AUNAY-LES-BOIS

Séance du conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Etaient présents : Victor MARQUES Maire, Martine TISSIER 1^{ère} adjointe, Sylvie GANDIN, Martin BRUNNER, Véronique COLIN, Chantal PERRAUX, Virginie TELLE

Absents excusés : Frédéric BUSNEL donne pouvoir à Martin BRUNNER, Magali ROUSSEAU donne pouvoir à Véronique COLIN, Sylvain DELPORTE donne pouvoir à Martine TISSIER

Secrétaire de séance : Martine TISSIER

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 10 février 2022.
2. Discussion/Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2021
3. Discussion/Délibération : Approbation du Compte Administratif 2021.
4. Discussion/Délibération : Affectation du Résultat 2021
5. Discussion/Délibération : Vote du Budget 2022.
6. Discussion/Délibération : Vote des taux des taxes locales 2022.
7. Discussion/Délibération : Vote des subventions.

Questions diverses.

Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 10 février 2022

01	Délibération N° 2022-03 : Approbation du compte de gestion
-----------	---

Le compte de gestion dressé par le Receveur municipal est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du *Code général des collectivités locales*. Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points aux écritures de l'ordonnateur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 10 Abstention : Pour : 10 Contre :

02	Délibération N° 2022-04 Approbation du Compte Administratif 2021
-----------	---

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	Vue globale	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur reporté	193 854.15 €	198 401.01 €	-4 546.86 €
Dépenses	152 507.94 €	67 115.26 €	85 392.68 €
Recettes	225 764.75 €	105 289.50 €	120 475.25 €
Résultat de l'exercice	73 256.81 €	38 174.24 €	35 082.57 €
Résultat brut de clôture	267 110.96 €	236 575.25 €	30 535.71€
Restes à réaliser	-103 804.59 €		-103 804.59 €
Résultat net de clôture	163 306.37 €	236 575.25 €	-73 268.88€

Hors de la présence de M. Victor MARQUES Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Vote : 09 Abstention : Pour : 09 Contre :

03	Délibération N° 2022-05 Affectation résultat 2021
-----------	--

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement :

Un résultat de clôture d'exercice 2020: 198 401.01 €
 Un résultat positif pour l'année 2021 : 38 174.24 €
 Soit un résultat de clôture d'exercice 2021 : 236 575.25 €

En section d'investissement :

Un résultat de clôture 2020 : -4 546.86 €
 Un résultat 2021 : 35 082.57 €
 Soit un résultat de clôture 2021 : 30 535.71€
 Un solde de reste à réaliser : -103 804.59€
 Soit un besoin de financement de 73 268.88 €

Le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement pour l'année 2022

Au compte 001 en recettes 30 535.71 €
 Au compte 1068 en recettes : 73 268.88 €

En section de fonctionnement pour l'année 2022

Au compte 002 en recettes résultat reporté : 163 306.37 €

Vote :10 Abstention : Pour 10 Contre :

04	Délibération N° 2022-06 Vote du budget 2022
-----------	--

Le **budget principal de la commune**, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

AUNAY LES BOIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	163 306.37 €	0.00€	30 535.71€
Opérations réelles	241 365.37 €	78 059.00 €	45 180.00 €	118 448.88 €
Opérations d'ordre	0.00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser			125 795.59 €	21 991.00 €
TOTAL	241 365.37 €	241 365.37 €	170 975.59 €	170 975.59 €

- Après avoir constaté l'équilibre des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

Vote :10 Abstention : Pour 10 Contre :

05	Délibération N° 2022-07 Vote des taux des taxes locales
-----------	--

Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2021-11 du 15-04-2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.49 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8.64 %

Cotisation foncière des entreprises : 7.70%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

➤ de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TFPB : 30.49 %
- TFPNB : 8.64 %
- CFE : 7.70 %

Vote :10 Abstention : Pour 10 Contre :

06	Délibération N° 2022-08 Vote des subventions
-----------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

Nom de l'organisme ou Famille	Montant de la subvention 2022
Banque alimentaire	100,00€
Association du patrimoine	300,00€
Campus des Métiers	50,00€
VMEH	50.00€
ADMR Le Mêle sur Sarthe	100.00 €
UNA Alençon	100.00 €
Famille Rurale d'Essay	50.00 €
Associations des Chats Libres	100.00 €
MFR Trun (1 enfant)	50.00 €
Association sportive Marie Immaculée (1 enfant)	25.00 €
Clic Orne	50.00 €
Famille Busnel (Ecole Musique Sées)	50.00 €

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions proposées
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 au compte **65741** pour les **associations**.

Vote :10 Abstention : Pour 10 Contre :

07	Délibération N° 2022-09 Vote du FSL et FAJ
-----------	---

Par courrier du 22 mars 2022, le Conseil départemental de l'Orne rappelle que le fonds de solidarité logement (FSL) et le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont placés depuis le 1^{er} janvier 2005 sous la responsabilité du Conseil général.

Le FSL s'adresse aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement décent.

Le FAJ a pour mission d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Sous forme d'aides remboursables ou non, il leur permet de faire face aux dépenses liées à des frais de subsistance, de déplacement, de formation, d'hébergement...

Les modalités de calcul sont fixées sur la base de 0,60 € par habitant pour le FSL et la moyenne constatée pour le FAJ est 1,64 € par jeune (moins de vingt-six ans).

Le Maire précise que la population totale légale d'Aunay les bois en vigueur au mois de mars 2022 suite au recensement de la population est de 140 habitants. La contribution de la commune au FSL pour 2022 serait de 84.00 €.

Il y a 7 jeunes de moins de 25 ans sur la commune, la contribution au FAJ serait de 11.48 €.

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une participation de **84.00 €** au **fonds de solidarité logement** et une participation de **11.48 €** au **fonds d'aide aux jeunes** pour l'année **2022**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 65 au compte n°**65733** au budget 2022.

Vote :10 Abstention : Pour 10 Contre :

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant le chantier de la plateforme des déchets sont commencés ainsi qu'au niveau de l'implantation de l'antenne téléphonique.

Les travaux d'aménagement du fleurissement de la commune sont terminés. Un devis pour les plantations a été demandé auprès de CFleurs à Sées.

Suite à un souci d'organisation des communes d'Essay et de Ménil Erreux, le Président des Anciens Combattants se trouve dans l'impossibilité d'organiser le protocole habituel pour la commémoration du 8 mai. La municipalité organisera un dépôt de gerbe avec les membres du conseil et sa population.

Fin de Séance à 20 heures 30

Le Maire

Victor MARQUES